



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@cg60.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **7 - DEC. 2012**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
Commune de CAMPAGNE

Suite à votre demande en date du 3 septembre 2012 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de CAMPAGNE, prescrit par délibération du 14 juin 2012, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales

Les routes départementales (RD) n° 39, 76 et 103 traversent la commune :

- La RD n° 39 est classée en 5^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 201 véhicules dont 7 % de poids lourds ;

Le plan d'alignement sur la RD n° 39, approuvé en date du 12 août 1868, est toujours applicable et opposable aux tiers ;

- La RD n° 76 est classée en 5^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2010, relèvent une moyenne journalière de 422 véhicules dont 13 % de poids lourds ;

Aucun plan d'alignement ;

- La RD n° 103 est classée en 4^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2010, relèvent une moyenne journalière de 860 véhicules dont 5 % de poids lourds.

Le plan d'alignement sur la RD n° 103, approuvé en date du 12 août 1868, est toujours applicable et opposable aux tiers.

2° Circuits de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et Trans'Oise

Le territoire communal est concerné par:

- un tronçon du GR 225. Ce circuit de randonnée est inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre approuvé par le Conseil général par délibération en date du 18 janvier 1990 ;

- le passage de la Trans'Oise : section PONT-L'EVÊQUE / FRETOY-LE-CHÂTEAU, mise en service fin 2012.

3° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. Cependant, le territoire de la commune de CAMPAGNE n'est concerné par aucun espace naturel sensible.

4° Eau potable

RAS

5° Assainissement

RAS

6° Aménagement numérique des territoires

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de CAMPAGNE les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du Département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de CAMPAGNE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de CAMPAGNE

CAMPAGNE à ce jour n'est pas correctement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche – qui plus est non dégroupé et non fibré – se situe à BEAULIEU-LES-FONTAINES. Ainsi, les habitations sur CAMPAGNE ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements avec un débit compris entre « 512Kbps » et « 2Mbps ».

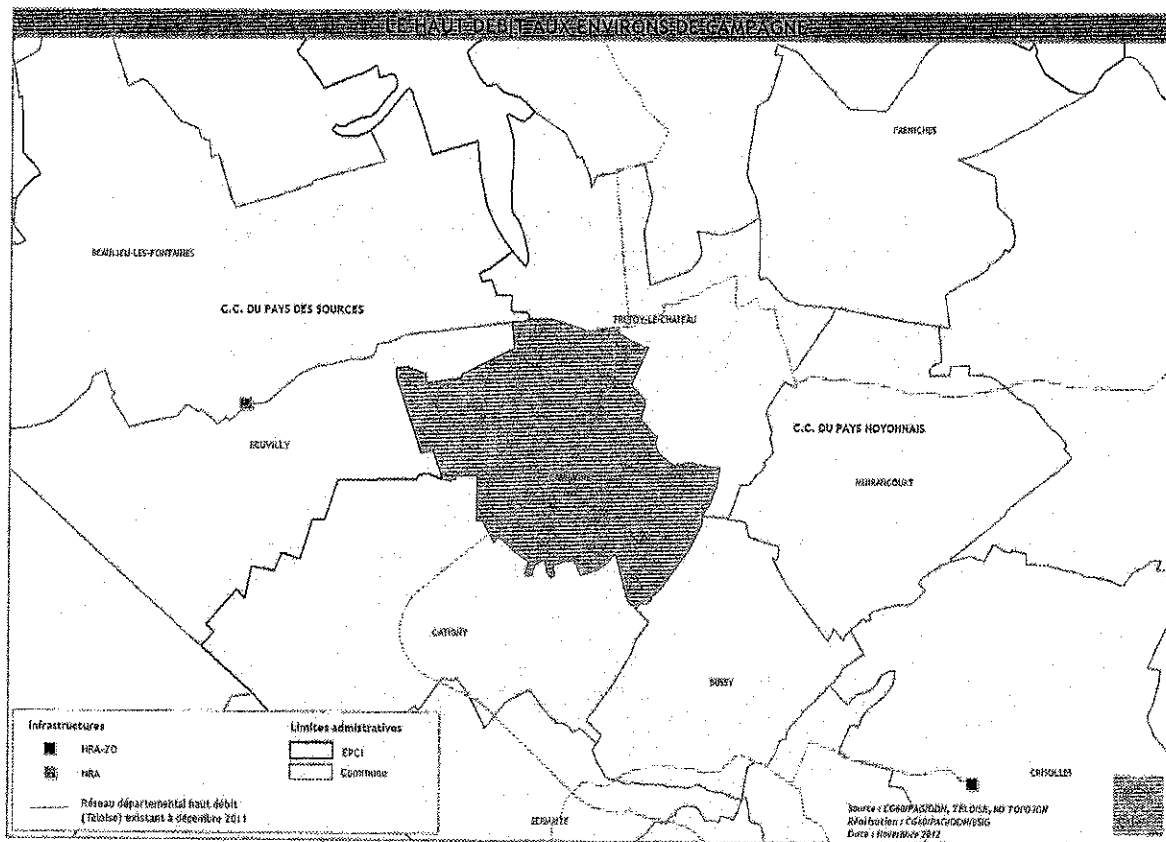
- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de CAMPAGNE, et passe également à proximité sur des communes frontalières (FRETOY-LE-CHATEAU, CATIGNY,).

La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de Campagne.

La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de Campagne.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de CAMPAGNE sera ainsi invitée à s'intégrer dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de CAMPAGNE pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de CAMPAGNE intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations

• Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :

- Du réseau filaire cuivre et fibre optique
- Du réseau aérien cuivre et fibre optique
- Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
- NRA
- Chambres
- Fourreaux
- Poteaux
- Locaux techniques, répartiteurs
- Antennes
- Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune ;

• Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;

• Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;

• Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;

• Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49 ;

7° Aménagement foncier

Dans le cadre des projets de Grands Ouvrages Publics, une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a été instaurée par délibération de la Commission permanente du Conseil général du 28 janvier 2008 sur la commune de CAMPAGNE.

8° Immobilier et logistique

RAS

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



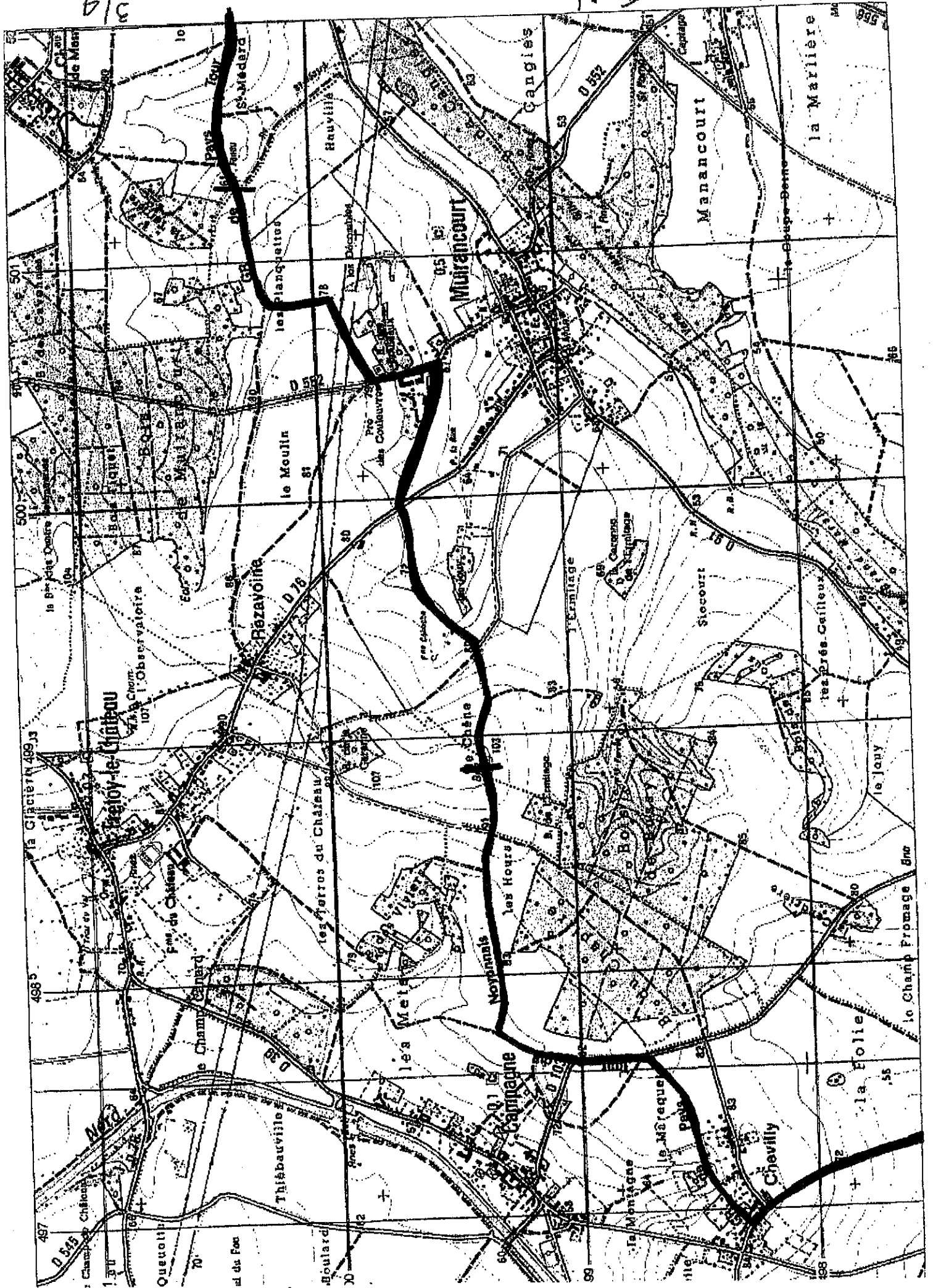
Olivier GROS

P.J. : 1 extrait du PDIPR

COMITE DEPARTEMENTAL de la RANDONNEE PEDESTRE de l' OISE .

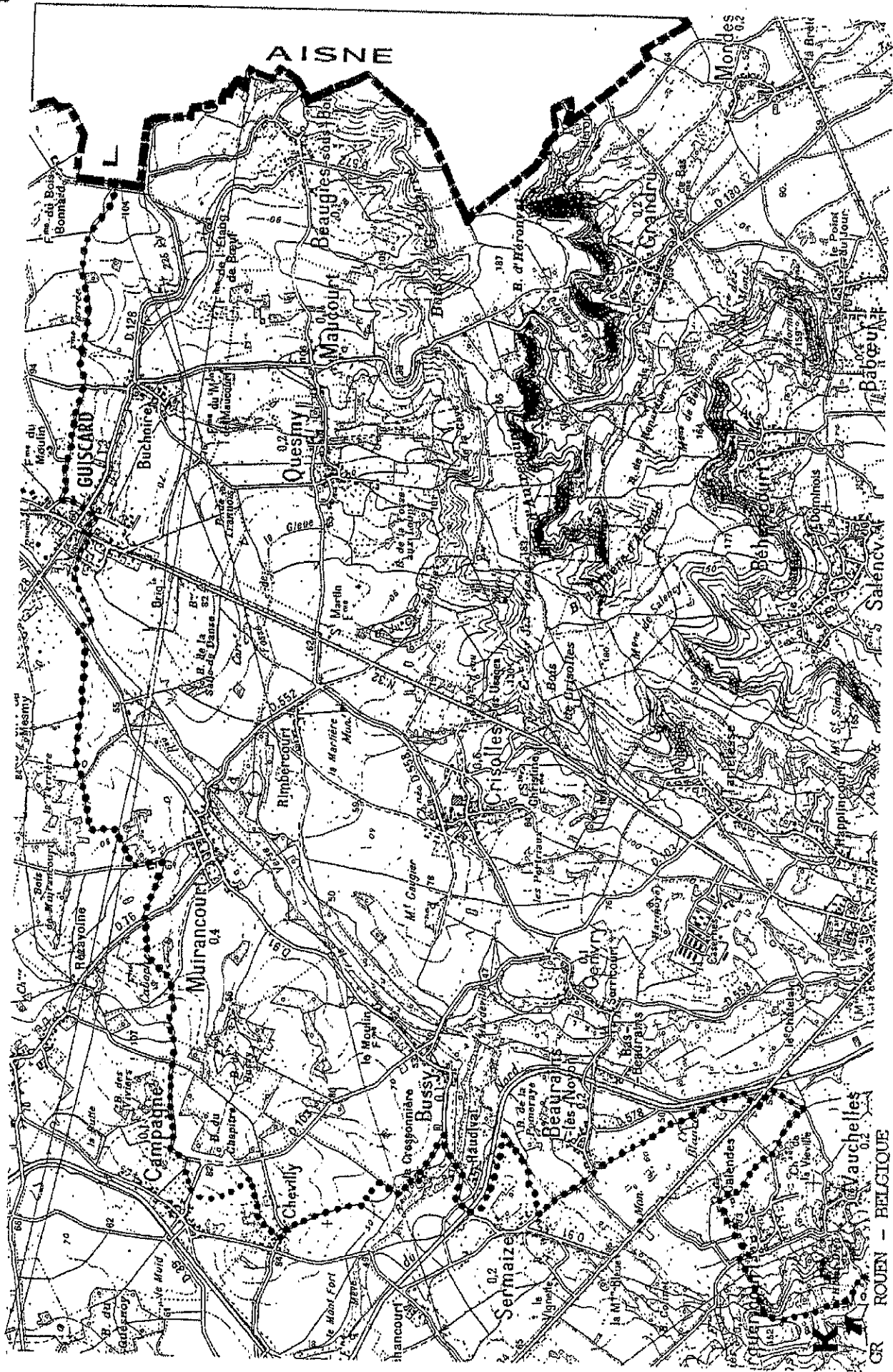
14	Communes	C.R.	C.C.	C.D.	R.N.	N°	Dénomination	Remarques
							CD N° 103 .	
							VC N° 2 de Catigny à Muintancourt dit Chemin des Gaillets .	
							VC N° 1 de Campagne à Guiscard .	
							Chemin de la Grosse Choque .	
							CD N° 76 .	
							CR N° 5 des Prés des Livres .	
							CD N° 525 .	
							CR N° 7 dit des Planquettes .	
							CR N° 4 de Razzavoine à Guiscard .	
							CD N° 91 de Sermaize à Cugny .	
							Chemin des Etangs .	
							Chemin du Parc .	
							Rue du Château .	
							Rue des Voûtes .	
							Rue de l' Eglise .	
							Rue du Château .	
							Rue Hélène Versigny .	
							Sente du Tour de Ville .	
							CD N° 932 de Noyon à Ham .	
							Jonction G R 655 (Chemin de Saint - Jacques de Compostelle) .	
							Chemin dit du Fond d' Acq .	

G.R. 225 " Le Tour du Noyonnais "



314

1000



GR ROUEN - BELGIQUE